

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
14 novembre 2017
Français
Original : anglais

**Lettre datée du 13 novembre 2017, adressée au Président
du Conseil de sécurité par le Chargé d'affaires par intérim
de la Mission permanente de la Chine auprès de l'Organisation
des Nations Unies**

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le récapitulatif des travaux que le Conseil de sécurité a menés durant le mois de juillet 2017 sous la présidence de la Chine (voir annexe).

Le document a été établi par la Mission permanente de la Chine auprès de l'Organisation des Nations Unies, après consultation avec les autres membres du Conseil.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire,
Chargé d'affaires par intérim de la
Mission permanente de la République populaire de Chine
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) **Wu Haitao**



Annexe à la lettre datée du 13 novembre 2017 adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la Chine auprès de l'Organisation des Nations Unies

Récapitulatif des travaux menés par le Conseil de sécurité sous la présidence de la Chine (juillet 2017)

Introduction

Sous la présidence de la Chine, en juillet 2017, le Conseil de sécurité a tenu 30 séances publiques et consultations, adopté quatre résolutions et quatre déclarations de son président et publié huit déclarations à la presse.

Afrique

République démocratique du Congo

Le 6 juillet, à la demande de la France et de la Suède, le Conseil de sécurité a tenu des consultations privées au titre du point intitulé « Questions diverses » en vue d'entendre deux exposés présentés (par visioconférence) par le Conseiller spécial du Secrétaire général pour la prévention du génocide, Adama Dieng, et la Représentante spéciale du Secrétaire général pour le sort des enfants en temps de conflit armé, Virginia Gamba.

Certains membres du Conseil se sont déclarés profondément préoccupés par la gravité de la situation dans le pays et ont fermement condamné la violence contre les civils et les attaques contre les institutions de l'État et les forces de l'ordre. Les membres du Conseil ont demandé à tous les acteurs en République démocratique du Congo de s'abstenir de commettre des actes de violence et au Gouvernement d'assurer la protection des civils et d'engager le dialogue et la réconciliation dans les provinces du Kasaï. À l'issue des consultations, les membres du Conseil se sont entendus sur les éléments destinés à la presse résumant leurs déclarations.

Le 11 juillet, le Conseil a tenu une séance d'information, suivie de consultations privées, sur la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO). Le Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, Jean-Pierre Lacroix, a fait un exposé sur la situation sur le terrain, dans lequel il a indiqué que pour surmonter l'impasse politique actuelle, l'insécurité croissante et la détérioration des conditions humanitaires, il faudrait des efforts concertés du Gouvernement de Kinshasa et des acteurs régionaux et internationaux, et il a mis l'accent sur le rôle crucial de la MONUSCO.

Le représentant de la République démocratique du Congo a informé les membres du Conseil de l'action menée par le Gouvernement pour mettre en œuvre l'accord politique du 31 décembre et des mesures adoptées en vue de sanctionner les auteurs de tels actes. Les membres du Conseil se sont déclarés préoccupés par la violence dans les provinces du Kasaï et ont souligné que les groupes armés ont été la principale cause de l'instabilité dans le pays. Plusieurs membres ont insisté sur le fait que le Gouvernement devrait sans plus tarder tenir des élections libres, régulières et ouvertes à tous avant la fin de 2017. Plusieurs membres ont souligné la nécessité de faire progresser les préparatifs des élections. Certaines délégations ont également souligné les progrès enregistrés dans la révision de la liste électorale, le

contrôle du processus électoral par le pays ainsi que la nécessité de respecter la souveraineté congolaise.

Le 26 juillet, le Conseil a adopté une déclaration du Président sur la République démocratique du Congo (S/PRST/2017/12).

République centrafricaine

Le 13 juillet, le Conseil de sécurité a publié une déclaration du Président (S/PRST/2017/9), dans laquelle il a condamné énergiquement les actes de violence commis par les groupes armés en République centrafricaine. Dans la déclaration, le Conseil a pris acte des conclusions de la réunion que les partenaires de la République centrafricaine ont tenue le 21 juin à Bruxelles et salué l'accord qu'ils ont conclu en ce qui concerne l'élaboration d'un plan d'action conjoint relatif à la poursuite des activités de médiation avec les groupes armés sous la direction du Gouvernement centrafricain, en collaboration avec l'Initiative africaine pour la paix et la réconciliation et avec les partenaires internationaux.

Les 24 et 26 juillet, le Conseil a publié deux déclarations à la presse sur les attaques contre la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA).

Le 27 juillet, le Conseil a entendu, au titre du point intitulé « Questions diverses », des exposés présentés par le Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix sur les travaux de la MINUSCA et sur l'évolution de la situation en République centrafricaine. Les membres du Conseil ont condamné dans les termes les plus énergiques l'attentat perpétré contre les soldats de la paix de la MINUSCA à Bangassou (préfecture de Mbomou) le 25 juillet par des éléments antibalaka présumés, qui a fait parmi les Casques bleus marocains deux morts et un blessé, lequel est décédé deux jours plus tard. Le Conseil est convenu que, comme étape suivante de la marche à suivre, le Président du Conseil prendrait contact avec la Mission permanente de la République centrafricaine en vue de transmettre aux autorités centrafricaines son message selon lequel le meilleur moyen d'éviter les attaques contre la MINUSCA à l'avenir est de s'engager résolument à relancer le processus de paix et de réconciliation.

Afrique de l'Ouest

Le 13 juillet, le Conseil de sécurité a entendu un exposé du Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Afrique de l'Ouest, Mohamed Ibn Chambas, qui est également Chef du Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel (UNOWAS), sur la situation récente en Afrique de l'Ouest et dans la région du Sahel. Le Représentant spécial a présenté le dernier rapport du Secrétaire général sur l'activité du Bureau (S/2017/563). L'exposé a été suivi de consultations à huis clos. Durant les consultations, les membres du Conseil ont souligné que les pays de la région se heurtaient à d'énormes difficultés et qu'il était par conséquent très important de poursuivre la coopération étroite avec les organisations régionales telles que l'Union africaine, la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, la Commission du bassin du lac Tchad et l'Union du fleuve Mano, ainsi que d'autres groupes sous-régionaux.

Le 24 juillet, dans une déclaration du Président sur la situation en Afrique de l'Ouest (S/PRST/2017/10), le Conseil a pris note avec satisfaction de l'évolution positive récente de la situation politique dans plusieurs pays d'Afrique de l'Ouest, a salué le travail accompli par le Représentant spécial du Secrétaire général et l'UNOWAS et s'est dit préoccupé par les menaces terroristes dans la région, y compris les attaques menées par Boko Haram et l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIL/Daech) et la situation humanitaire.

Le 24 juillet, le Conseil a adopté une déclaration du Président sur le plan de consolidation de la paix et la prochaine élection présidentielle au Libéria (S/PRST/2017/11).

Soudan du Sud

Le 20 juillet, le Conseil de sécurité a tenu une réunion d'information, suivie de consultations à huis clos, sur la situation au Soudan du Sud ainsi que sur la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS). Le Sous-Secrétaire général aux opérations de maintien de la paix, El-Ghassim Wane, et le Président de la Commission mixte de suivi et d'évaluation, Son Excellence M. Festus Mogae, ont fait un exposé au Conseil par visioconférence.

L'exposé présenté par M. Wane a porté sur le rapport mensuel du Secrétaire général sur le Soudan du Sud, ainsi que sur la situation dans le pays. Il a invité le Conseil à renouveler son plein appui au processus de revitalisation conduit par l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) et à exhorter toutes les parties prenantes au Soudan du Sud à y souscrire, et il a souligné combien il importait que la région adopte une vision commune, ajoutant que la communauté internationale doit envoyer aux dirigeants sud-soudanais de tous bords un message fort, à savoir que le statu quo était inacceptable et intenable.

M. Mogae a rendu compte au Conseil des consultations qu'il a eues avec les acteurs essentiels. Il a demandé à l'ONU, à l'Union africaine et à l'IGAD de parler d'une seule voix dans leur interaction avec le Soudan du Sud et d'encourager les parties à montrer qu'elles sont disposées à faire des compromis et à composer les unes avec les autres.

Le représentant du Soudan du Sud a souligné que les travaux du dialogue national avaient commencé et progressaient de façon satisfaisante et que le Gouvernement d'unité nationale avait la volonté politique et le désir de continuer à travailler en étroite collaboration avec la MINUSS et les acteurs humanitaires en vue de régler toute question en suspens. Il a demandé instamment à la communauté internationale d'honorer les promesses d'aide faites au Soudan du Sud.

Les membres du Conseil ont souligné qu'ils avaient montré qu'ils appuyaient les efforts de l'IGAD et de l'Union africaine et insisté sur le fait qu'une solution politique était le seul moyen de sortir du conflit, qui est l'une des causes de la crise humanitaire que connaît le plus jeune pays du monde.

Au cours des consultations privées, certains membres du Conseil se sont dits gravement préoccupés par le retard pris dans la mise en œuvre de l'Accord sur le règlement du conflit en République du Soudan du Sud, imputable aux difficultés d'accès à l'aide humanitaire qui entravaient l'action de la MINUSS. Certains membres ont insisté sur la nécessité de proposer des sanctions. D'autres ont reconnu les problèmes politiques, économiques et humanitaires qui se posaient, mais ont estimé qu'il était nécessaire de souligner les nouveaux faits positifs. Le Conseil est convenu de demander qu'il soit mis fin à la violence et d'exhorter la communauté internationale à soutenir le Gouvernement de transition.

Soudan

Le 24 juillet, le Conseil de sécurité a tenu des consultations privées sur le Soudan et entendu un exposé du Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1591 (2005), le Représentant permanent de l'Ukraine, sur les travaux du Comité pour la période allant du 27 avril au 24 juillet 2017, y compris la visite qu'il a effectuée au Soudan. Les membres du Conseil se sont félicités de la visite du Président du Comité au Soudan, qui a eu lieu du 14 au 18 mai 2017. Ils ont

salué le fait que la situation au Darfour ait considérablement évolué et sont convenus d'envisager de définir des critères précis pour la levée éventuelle des sanctions à long terme.

Somalie/Érythrée

Le 24 juillet, le Conseil de sécurité a tenu des consultations privées sur la Somalie et l'Érythrée et entendu un exposé du Président du Comité du Conseil de sécurité créé par les résolutions 751 (1992) et 1907 (2009) concernant la Somalie et l'Érythrée, sur les travaux du Comité pour la période allant d'avril à juillet 2017. Les membres du Conseil se sont déclarés préoccupés par les Chabab, qui demeurent la menace la plus immédiate contre la paix et la sécurité en Somalie, ont souhaité vivement que le Président du Comité se rende dans la corne de l'Afrique dès que possible et ont demandé que le Comité et le Groupe de contrôle sur la Somalie et l'Érythrée poursuivent leur coopération avec la Somalie et l'Érythrée.

Burundi

Le 26 juillet, à la demande de la délégation française, le Conseil de sécurité a tenu une réunion d'information, suivie de consultations privées, sur la situation au Burundi. L'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Burundi, Michel Kafando, et le Représentant permanent de la Suisse, Jürg Lauber, en sa qualité de Président de la formation Burundi de la Commission de consolidation de la paix, ont présenté des exposés aux membres du Conseil.

M. Kafando a rendu compte de la visite qu'il a effectuée en juin au Burundi. Il a souligné qu'il était primordial que le Gouvernement permette à l'opposition, qu'elle soit en exil ou au Burundi, de participer au dialogue mené sous la conduite de la Communauté d'Afrique de l'Est. Il a souligné que l'Accord d'Arusha doit demeurer la pierre angulaire de tous les efforts et qu'il importait que les dirigeants africains, notamment ceux de la sous-région, ainsi que l'ONU, mènent une action collective dans le calme.

M. Lauber a rendu compte de sa récente visite dans le pays. Il a souligné que les efforts de médiation entrepris par le Président Yoweri Museveni et l'ancien Président Benjamin Mkapa au nom de la Communauté d'Afrique de l'Est méritaient un plein appui politique et technique. Il a demandé à la communauté internationale de continuer à suivre l'évolution de la situation au Burundi et de prendre tous les aspects de la situation actuelle en considération, et il a indiqué que la Commission de consolidation de la paix et le Fonds pour la consolidation de la paix devraient appuyer les efforts dans ce domaine.

Le représentant du Burundi a souligné que la situation dans le pays était généralement calme, que le dialogue interburundais était toujours sur la bonne voie et non au point mort, comme certains l'avaient laissé entendre, que le processus national était terminé et que le rapport final soumis aux autorités nationales contenait des recommandations découlant de discussions avec plus de 26 000 Burundais.

Les membres du Conseil, qui ont noté que la situation en matière de sécurité dans le pays est restée généralement calme, ont néanmoins souligné que la situation actuelle au Burundi avait sérieusement compromis les progrès notables réalisés grâce à l'Accord d'Arusha. Ils ont salué l'action menée au niveau régional pour aider les Burundais à trouver des solutions politiques et réaffirmé leur appui à la facilitation dirigée par l'ancien Président Benjamin Mkapa, sous la médiation du Président Yoweri Museveni, en sa qualité de Président en exercice de la Communauté d'Afrique de l'Est, et se sont félicités de la participation active de la

Commission de consolidation de la paix, qui est une instance appropriée de dialogue entre le Burundi et ses partenaires.

Libye

Le 26 juillet, à la demande de la France, le Conseil de sécurité a examiné la situation en Libye au titre du point intitulé « Questions diverses ». La France a rendu compte au Conseil de la récente réunion, tenue à Paris le 25 juillet, entre Faiez Serraj, Président du Conseil de la présidence de Libye, et le général Khalifa Haftar, commandant de l'Armée nationale libyenne, organisée par le Président français, et de la déclaration conjointe qu'ils ont adoptée. Les membres du Conseil ont exprimé leur appui à la poursuite du dialogue politique entre tous les Libyens.

Le 27 juillet, le Conseil a publié une déclaration à la presse, dans laquelle il s'est félicité des efforts déployés récemment pour renforcer un dialogue politique sans exclusive entre tous les Libyens et de la réunion susmentionnée entre le Président du Conseil de la présidence de Libye et le commandant de l'Armée nationale libyenne, ainsi que de la déclaration conjointe, dans laquelle tous les Libyens sont exhortés à appuyer une solution politique négociée, la réconciliation nationale et un cessez-le-feu immédiat. Les membres du Conseil ont souligné l'importance du rôle central que joue l'ONU dans la facilitation du dialogue politique conduit par les Libyens, se sont félicités de la nomination du nouveau Représentant spécial du Secrétaire général, Ghassan Salamé, et attendaient avec intérêt de l'épauler dans l'action qu'il mènera en faveur d'une solution politique en Libye.

Paix et sécurité en Afrique

Le 19 juillet, le Conseil a tenu un débat public sur le thème « Paix et sécurité en Afrique : le renforcement des capacités africaines dans les domaines de la paix et de la sécurité ». Il a entendu un exposé du Secrétaire général et du Commissaire à la paix et à la sécurité de l'Union africaine, Smaïl Chergui. Le Secrétaire général a indiqué que l'ONU et l'Union africaine avaient un intérêt commun à renforcer les mécanismes visant à désamorcer les conflits avant qu'ils ne s'aggravent et de les gérer efficacement lorsqu'ils éclatent. Il a déclaré qu'en signant, le 19 avril, le Cadre commun ONU-Union africaine pour un partenariat renforcé en matière de paix et de sécurité, les deux organisations entendaient œuvrer systématiquement sur la base du respect mutuel et de l'avantage comparatif à tous les stades du cycle des conflits. Le Secrétaire général a également déclaré que le renforcement des capacités africaines en matière de paix et de sécurité nécessitait un financement suffisant, disponible en temps utile et prévisible des opérations de paix de l'Union africaine. Rappelant la décision prise par les dirigeants africains, énoncée dans la résolution 2320 (2016) du Conseil, de financer 25 % de ces opérations, il a indiqué que le rapport qu'il a présenté en application de ce texte comportait des options de financement.

Le Commissaire à la paix et à la sécurité de l'Union africaine a déclaré que son organisation avait demandé ou autorisé le déploiement de plus de 100 000 membres du personnel civil et en tenue au cours de la dernière décennie, ce qui a eu un coût humain énorme. Les contingents africains ont pâti de l'insuffisance des éléments habilitants et des multiplicateurs de force ainsi que des lacunes dans la fourniture de ressources financières. Pour appuyer les capacités des contingents africains, il a recommandé que la Commission de l'Union africaine et le Secrétariat de l'ONU adoptent une approche consistant en des consultations en temps réel, des évaluations conjointes et l'analyse conjointe en vue de recommander des solutions cohérentes. Il a souligné qu'il fallait appuyer pleinement l'état de préparation opérationnelle de la Force africaine en attente.

Au cours du débat qui a suivi, les orateurs ont relevé les nombreux théâtres où les contingents africains se chargeaient des interventions pendant les conflits, notamment au Mali, en République centrafricaine et en Somalie, ou participaient aux efforts faits au niveau régional pour lutter contre les menaces en constante évolution que représentent la piraterie, la cybercriminalité, le terrorisme, la traite des êtres humains et le trafic d'armes légères ou de petit calibre. Les orateurs sont parvenus au consensus qu'il faut resserrer davantage la coopération entre l'ONU et l'Union africaine en vue de promouvoir les opérations de maintien de la paix de l'Union africaine. De nombreux orateurs ont déploré le fait que le manque de financement ait limité les efforts de l'Union africaine ; ils ont mentionné la résolution 2320 (2016), dans laquelle le Conseil a réaffirmé qu'il était déterminé à renforcer la coopération pour la paix et la sécurité entre les deux organisations. Certains ont préconisé l'adoption d'une nouvelle résolution visant à établir le principe d'un financement des opérations de paix au moyen de contributions statutaires au budget de l'ONU. Plusieurs orateurs ont loué les efforts déployés par l'Union africaine pour prendre en main son avenir, avec l'approbation d'un modèle de financement de son nouveau fonds pour la paix lors du vingt-septième Sommet de l'Union africaine tenu les 17 et 18 juillet 2016 à Kigali.

Moyen-Orient

La situation au Moyen-Orient (République arabe syrienne)

Le 6 juillet, le Conseil de sécurité a tenu des consultations privées et entendu des exposés de la Haut-Représentante pour les affaires de désarmement, Izumi Nakamitsu, et du Chef du Mécanisme d'enquête conjoint de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) et de l'Organisation des Nations Unies, Edmond Mulet. M^{me} Nakamitsu a indiqué que l'OIAC avait informé le Conseil qu'avec la destruction d'un hangar pour aéronefs en juin, elle avait vérifié la destruction de 25 des 27 installations de fabrication d'armes chimiques déclarées par la République arabe syrienne, et qu'elle continuerait à régler les questions en suspens concernant la déclaration initiale de la République arabe syrienne avec le Gouvernement syrien. M^{me} Nakamitsu a déclaré que l'enquête menée par la mission d'établissement des faits de l'OIAC sur l'attaque perpétrée le 4 avril à Khan Cheikhoun avait abouti à la conclusion qu'un grand nombre de personnes, dont certaines étaient mortes, avaient été exposées au gaz sarin ou à une substance semblable utilisée comme arme chimique. Expliquant la raison pour laquelle la mission d'établissement des faits ne s'était pas rendue sur le lieu de l'incident, M^{me} Nakamitsu a déclaré que les risques de sécurité l'emportaient sur les avantages. Les rapports de fond définitifs sont attendus en octobre. Le Chef du Mécanisme d'enquête conjoint a indiqué que le Mécanisme avait commencé à enquêter sur deux incidents impliquant l'utilisation de produits chimiques comme armes : l'un survenu à Oum Haouch (le 16 septembre 2016) et l'autre à Khan Cheikhoun. Il a lancé un appel à tous les États Membres pour qu'ils permettent au Mécanisme conjoint de mener ses activités de manière impartiale, indépendante et professionnelle.

À l'issue des consultations, le Président du Conseil a publié des éléments destinés à la presse indiquant que le Conseil a pris note du rapport de la mission d'établissement des faits de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques concernant les attaques chimiques perpétrées à Khan Cheikhoun et à Oum-Haouch en République arabe syrienne, condamné de nouveau fermement l'utilisation d'armes chimiques ou de produits chimiques comme armes en République arabe syrienne et réaffirmé son soutien aux travaux de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques et du Mécanisme d'enquête conjoint, et qu'il attendait avec intérêt l'enquête sur les attaques perpétrées à Khan Cheikhoun et à Oum-Haouch.

Le Conseil a réaffirmé qu'il ne saurait y avoir d'impunité pour l'utilisation d'armes chimiques ou de produits chimiques comme armes et que les responsables doivent répondre de leurs actes.

Le 14 juillet, le Conseil a tenu des consultations privées et entendu un exposé de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Syrie, Staffan de Mistura, sur l'évolution récente de la situation concernant le règlement politique de la crise. M. de Mistura a rendu compte des efforts qu'il a entrepris. Il a salué le fait que la violence ait sensiblement diminué dans tout le pays, fait état des progrès réalisés dans la délimitation des zones de désescalade à la réunion tenue à Astana les 4 et 5 juillet en insistant sur la nécessité de veiller à ce que la mise en place de zones de désescalade constitue une mesure temporaire et souligné combien il importait de préserver l'unité nationale et l'intégrité territoriale de la République arabe syrienne. Il a déclaré que du 10 au 14 juillet, il avait convoqué la septième série de pourparlers intrasyriens à Genève. Il a décrit les progrès graduels enregistrés, en particulier en ce qui concerne la tenue de réunions conjointes avec des délégations de l'opposition avant et pendant la dernière série de négociations au cours desquelles les positions communes ont été recensées. Il a manifesté son intention d'œuvrer en faveur de contacts directs entre les parties lors de la prochaine série de pourparlers au début du mois de septembre. Le 13 juillet, la France a proposé la création d'un groupe de contact composé des membres permanents du Conseil et d'acteurs régionaux pour appuyer l'action menée par l'ONU pour parvenir à un règlement politique. Les membres du Conseil ont exprimé leur appui à la médiation de l'Envoyé spécial et à la solution politique de la question syrienne. Ils se sont félicités de l'annonce faite par les États-Unis et la Fédération de Russie, de concert avec la Jordanie, concernant la conclusion d'un accord de cessez-le-feu dans le sud-ouest de la République arabe syrienne.

Le 27 juillet, le Conseil a tenu une séance publique et entendu un exposé de la Sous-Secrétaire générale aux affaires humanitaires et Coordinatrice adjointe des secours d'urgence, Ursula Mueller. M^{me} Mueller a déclaré qu'au titre du plan de l'ONU pour juin et juillet, l'Organisation a, à ce jour, prêté assistance à un peu plus d'un tiers du million de personnes qui étaient visées, et a fait état de la persistance de plusieurs obstacles de différents types. Elle a déclaré que malgré ces difficultés et la forte menace qui pesait sur les travailleurs humanitaires, l'ONU et ses partenaires ont poursuivi les opérations humanitaires en République arabe syrienne.

Les représentants de la Bolivie (État plurinational de), de la République arabe syrienne, de l'Uruguay, et des États-Unis d'Amérique se sont adressés au Conseil. Au cours des consultations privées qui ont suivi l'exposé, les membres du Conseil sont parvenus à un consensus sur la recherche d'une solution politique à la crise syrienne. Certains membres ont estimé que le Conseil devait prendre des mesures pragmatiques pour veiller à ce que les résolutions pertinentes soient pleinement appliquées, et pour garantir l'accès humanitaire, tandis que d'autres ont souligné qu'il importait de renforcer la coopération et la coordination avec le Gouvernement syrien en vue d'élargir la portée de l'aide humanitaire fournie au pays.

La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne

Le 12 juillet, le Conseil de sécurité a examiné la situation dans la bande de Gaza au titre du point intitulé « Questions diverses ». Le Coordinateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient, Nicakolay Mladenov, a fait un exposé au Conseil sur la situation humanitaire alarmante dans la bande de Gaza, en particulier sur la grave crise énergétique. Les membres du Conseil ont demandé que des mesures urgentes soient prises par toutes les parties concernées en vue d'atténuer les souffrances de la population de Gaza et salué l'appui extérieur continu fourni à Gaza.

Le 24 juillet, le Conseil a examiné la situation à Jérusalem au titre du point intitulé « Questions diverses », à la demande de l'Égypte, de la France et de la Suède. Le Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient a présenté au Conseil les faits nouveaux concernant le Haram al-Charif. Les membres du Conseil se sont déclarés vivement préoccupés par la situation extrêmement fragile, par le risque d'escalade et par la violence qui régnait dans la vieille ville de Jérusalem. Ils ont appelé les uns et les autres à faire des efforts politiques et diplomatiques et à faire preuve de la plus grande retenue afin de calmer la situation et d'éviter une nouvelle escalade. Certains membres ont réaffirmé que le caractère sacré des sites religieux devrait être respecté.

Le 25 juillet, le Conseil a tenu un débat public sur la situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne. Le Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient a averti le Conseil que l'évolution de la situation dans les Lieux saints à Jérusalem au cours des 11 jours précédents témoignait du risque grave d'une escalade dangereuse, y compris la possibilité que le conflit prenne un caractère religieux, et a souligné le risque que cela entraîne Israël et la Palestine, et le reste de la région, dans un tourbillon de violence. Il a demandé de mettre l'accent sur la nécessité de rétablir une perspective politique, de restaurer pour les Israéliens et les Palestiniens un climat qui soit propice aux négociations sur un accord concernant le statut final et d'éviter de transformer le conflit israélo-palestinien, qui est national, en un conflit religieux. Israël et l'Observateur permanent de la Palestine ont fait des déclarations.

Près de 50 représentants d'États Membres de l'ONU, dont 15 membres du Conseil, ont fait des déclarations, la plupart étant axées sur la situation récente concernant la question de Palestine. De nombreux États se sont déclarés préoccupés par la crise à Jérusalem et les risques d'une nouvelle escalade, et ils ont appelé à prendre des mesures décisives pour désamorcer rapidement la situation et empêcher toute escalade, afin d'amener les deux parties à faire preuve de retenue et d'assurer la reprise des négociations entre les parties. Plusieurs États ont exprimé leur vive préoccupation et condamné la poursuite du plan de colonisation annoncé par Israël, le qualifiant de contraire au droit international et d'obstacle majeur aux pourparlers de paix, et ont demandé qu'il y soit immédiatement et complètement mis fin, tandis que certains États ont mentionné d'autres menaces qui pesaient sur la région du Moyen-Orient et se sont déclarés préoccupés par les activités du Hezbollah et ses effets sur Israël et dans la région.

La situation au Moyen-Orient (Yémen)

Le 12 juillet, le Conseil de sécurité a tenu une réunion d'information ainsi que des consultations à huis clos sur la situation au Moyen-Orient (Yémen). Le Conseil a entendu des exposés de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Yémen, Ismail Ould Cheikh Ahmed; du Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires et Coordonnateur des secours d'urgence, Stephen O'Brien, du Directeur général de l'Organisation mondiale de la Santé, Tedros Adhanom Ghebreyesus et du Directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, José Graziano da Silva. Le Représentant permanent du Yémen a également fait une déclaration au Conseil.

À l'issue des consultations, le Président du Conseil a lu des éléments destinés à la presse au nom des membres du Conseil, dans lesquels il a réaffirmé leur appui à un règlement politique, seul moyen de mettre fin au conflit au Yémen, l'appel lancé aux parties pour qu'elles s'entendent immédiatement sur les modalités d'une cessation durable des hostilités et leur profonde préoccupation face à la crise humanitaire dévastatrice au Yémen, en particulier la propagation rapide du choléra, ainsi que la menace actuelle de famine. En outre, les membres du Conseil ont

demandé à toutes les parties d'assurer un accès humanitaire sûr, rapide, sans entrave et durable et de respecter le droit international humanitaire et appelé à la mobilisation immédiate de fonds supplémentaires pour couvrir les besoins humanitaires aigus. Ils ont réaffirmé leur appui à l'action menée par l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Yémen et demandé de nouveau à toutes les parties d'engager des pourparlers de paix et de reprendre un processus politique sans exclusive.

Iraq

Le 13 juillet, le Conseil de sécurité a publié une déclaration à la presse sur la libération de Mossoul. Le 14 juillet, le Conseil a adopté à l'unanimité la résolution 2367 (2017), par laquelle il a prorogé le mandat de la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI) jusqu'au 31 juillet 2018 et demandé au Gouvernement iraquien de continuer de fournir un appui logistique et de sécurité à la présence des Nations Unies sur le terrain. La représentante des États-Unis a déclaré que la résolution marquait un tournant dans la lutte contre l'EIL/Daech en Iraq. Elle a encouragé la MANUI à relancer sa coordination avec les autorités iraqiennes en vue de protéger les personnes déplacées et s'est exprimée sur les mesures à prendre pour améliorer l'efficacité de la Mission.

Le 17 juillet, le Conseil a tenu une séance publique et entendu un exposé du Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de la MANUI, Ján Kubiš, qui a déclaré que la libération historique de Mossoul ne doit pas occulter le fait que le chemin à parcourir est difficile. Il a souligné la nécessité d'assurer le déminage, la stabilisation et la reconstruction pour permettre le retour des personnes déplacées. Il a déclaré que la MANUI avait privilégié la justice pour les personnes touchées par les violations des droits de l'homme commises pendant le conflit armé en cours. Il a ajouté qu'alors que la lutte pour éliminer l'EIL/Daech tirait à sa fin, l'ONU revoyait son action face à la violence sexuelle en vue d'appuyer la réinsertion des victimes dans leurs communautés.

Le représentant de l'Iraq a indiqué que le Gouvernement avait privilégié les personnes avant la terre, en s'efforçant d'assurer la sécurité des civils dans les opérations visant à libérer Mossoul. Il a déclaré que l'Iraq était un État fédéral unifié jouissant de la souveraineté sur la base d'une constitution fédérale démocratique, qui réaffirmait les valeurs de citoyenneté et de représentation politique pour tous dans ses ministères et organismes indépendants. L'Iraq envisageait d'autres moyens de rendre la justice, notamment par l'adoption d'un projet de résolution sur la collecte de preuves sur les crimes commis par l'EIL/Daech. Le représentant a exhorté le Conseil à exiger que la Turquie retire ses forces d'Iraq. Il a indiqué que l'Iraq s'employait à renforcer ses relations avec les pays de la région, ainsi qu'à retrouver les citoyens et les archives koweïtiens disparus. Les représentants de la Bolivie (État plurinational de), de l'Ukraine et de l'Uruguay ont également pris la parole. Au cours des consultations privées qui ont suivi l'exposé, les membres du Conseil ont estimé que la victoire de l'Iraq sur l'EIL/Daech constituait un pas en avant dans la lutte contre le terrorisme international.

Au cours des consultations, certains membres ont souligné que les crimes commis par l'EIL/Daech ne devaient pas rester impunis. D'autres ont encouragé l'Iraq et ses partenaires à reconstruire les infrastructures, mettre l'accent sur la réconciliation nationale et faciliter le retour volontaire et en toute sécurité des personnes déplacées. Certains membres ont souligné la nécessité pour le Gouvernement, avec l'appui de la MANUI et d'autres partenaires, d'entreprendre de vastes réformes du secteur de la sécurité. Certains autres membres ont souligné que l'élaboration d'un calendrier électoral et d'un cadre juridique devrait être le fruit du

consensus de toutes les parties concernées et ont salué les efforts déployés par l'Iraq en ce qui concerne les citoyens et les biens koweïtiens disparus.

Liban

Le 20 juillet, le Conseil de sécurité a tenu des consultations privées sur la mise en œuvre de la résolution 1701 (2006). Les membres du Conseil ont exprimé leur appui au rôle joué par la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL) dans la stabilisation de la situation entre Israël et le Liban et dans la région. Certains membres ont réaffirmé qu'il faudra renforcer le rôle de la FINUL à l'avenir.

Europe

Chypre

Le 18 juillet, la Représentante spéciale du Secrétaire général et Cheffe de la Mission, Elizabeth Spehar, et le Conseiller spécial du Secrétaire général pour Chypre, Espen Barth Eide, ont fait des exposés sur le dernier rapport du Secrétaire général sur l'opération des Nations Unies à Chypre (S/2017/586) et les principaux faits nouveaux intervenus dans les négociations entre les dirigeants chypriotes. À l'issue des consultations privées, le Président du Conseil a fait un point de presse. Les membres du Conseil se sont félicités des progrès réalisés dans le processus de paix depuis février 2014 et, prenant acte des résultats de la récente conférence sur Chypre, ont salué les efforts de bons offices faits par l'ONU pour faciliter le processus de négociation conduit par les Chypriotes.

Les membres du Conseil ont réaffirmé leur engagement à soutenir les deux parties dans leurs efforts pour parvenir à un règlement global et durable à la situation à Chypre fondé sur les résolutions pertinentes du Conseil et ont encouragé les deux parties et tous les acteurs concernés à maintenir leur attachement à un règlement sous les auspices de l'ONU, à préserver les acquis et à réfléchir sur la meilleure façon de relancer le processus, en vue de parvenir à un règlement juste et global.

Le 27 juillet, les membres du Conseil ont adopté à l'unanimité la résolution 2369 (2017), par laquelle ils ont prorogé le mandat de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre jusqu'au 31 janvier 2018 et demandé au Secrétaire général de procéder à un examen stratégique de la Mission.

Amérique

Colombie

Le 10 juillet, le Conseil de sécurité a adopté à l'unanimité la résolution 2366 (2017), par laquelle il a autorisé la mise en place de la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie pour superviser la phase suivante de l'Accord final pour la fin du conflit et la construction d'une paix stable et durable entre le Gouvernement colombien et les Forces armées révolutionnaires de Colombie-Armée du peuple (FARC-EP).

Après le vote, les membres du Conseil ont salué le caractère « historique » du dépôt des armes par les FARC-EP et de leur remise à l'ONU pour enregistrement et stockage, souligné que la paix durable en Colombie serait fonction du succès de la réinsertion des FARC-EP dans la vie civile et demandé au Gouvernement colombien et aux FARC-EP de mettre pleinement en œuvre l'Accord final. Le Ministre colombien des affaires étrangères a déclaré que les acquis du processus de paix en

Colombie se faisaient déjà sentir dans les campagnes et les zones rurales, où des millions de Colombiens avaient beaucoup plus subi les effets du conflit que ceux qui vivaient dans les villes, et il a émis l'espoir que le Conseil continuera à soutenir le processus de paix dans le pays.

Haïti

Le 18 juillet, le Conseil de sécurité a entendu un exposé de la Représentante spéciale du Secrétaire général pour Haïti et Cheffe de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH), Sandra Honoré, sur l'évolution de la situation dans le pays. Elle a déclaré qu'au moment où elle présentait son exposé, moins de trois mois avant le passage de la MINUSTAH à la nouvelle Mission des Nations Unies pour l'appui à la justice en Haïti (MINUJUSTH), le pays restait sur la voie de la stabilisation et de la consolidation de la démocratie. Elle a souligné qu'il fallait faire davantage pour consolider les acquis en matière de sécurité et de stabilisation obtenus ces dernières années, créer une plus grande cohésion sociale et politique et renforcer véritablement les institutions de l'État.

Le représentant d'Haïti a indiqué que le pays faisait des progrès pour ce qui est d'asseoir l'état de droit et d'ancrer la démocratie, mais a souligné que l'épidémie nationale de choléra était loin d'être éradiquée. Il a lancé un appel en faveur d'une reprise rapide et soutenue de l'aide au développement qui permettrait d'assurer une croissance soutenue et de mettre fin à l'épidémie .

Les membres du Conseil et les autres délégations ont accueilli avec satisfaction l'évolution récente de la situation en Haïti, encouragé le Gouvernement à redoubler d'efforts pour renforcer les droits de l'homme et l'état de droit et demandé à la communauté internationale de contribuer davantage au fonds d'affectation spéciale pluripartenaires des Nations Unies pour la lutte contre le choléra en Haïti. Ils ont également rappelé la visite que les membres du Conseil avaient effectuée en juin en Haïti, se sont félicités du retrait ordonné de la composante militaire de la MINUSTAH, ont souligné que l'Organisation et la communauté internationale doivent aider Haïti à trouver sa voie de développement et à faire en sorte que son peuple jouisse des fruits des objectifs de développement durable et ont émis l'espoir que la MINUJUSTH renforcera la police nationale et les institutions judiciaires d'Haïti.

Questions thématiques et autres questions

Non-prolifération (République populaire démocratique de Corée)

Le 5 juillet, le Conseil de sécurité a tenu une séance publique et a entendu un exposé du Sous-Secrétaire général aux affaires politiques, Miroslav Jenča, sur le tir de missile balistique effectué par la République populaire démocratique de Corée le 4 juillet. Il a déclaré que, selon l'agence de presse officielle, la République populaire démocratique de Corée avait lancé un missile balistique près de l'aérodrome de Panghyon dans le nord-ouest du pays. Le missile avait couvert une distance de 933 kilomètres et atteint une altitude de 2 802 kilomètres avant de tomber dans la mer après un vol de 39 minutes. Selon ces paramètres, le missile aurait une portée d'environ 6 700 kilomètres s'il était lancé sur une trajectoire plus classique, ce qui, selon certaines définitions, en fait un missile balistique intercontinental.

Les membres du Conseil et les représentants de la République de Corée ont pris la parole après l'exposé. Ils ont demandé instamment à la République populaire démocratique de Corée de cesser immédiatement tout acte de provocation ou toute

violation des résolutions du Conseil. Plusieurs membres du Conseil ont demandé qu'une action rapide et solide soit engagée pour répondre au lancement du missile, notamment l'adoption d'une nouvelle résolution imposant des sanctions robustes. Certains membres du Conseil se sont déclarés vivement préoccupés par l'escalade et les tensions dans la péninsule coréenne, et ils ont souligné les efforts visant à trouver un règlement pacifique, diplomatique et politique, par le dialogue et les consultations. La Chine et la Fédération de Russie ont présenté leur initiative dans la déclaration conjointe Chine-Fédération de Russie sur la péninsule coréenne. Le représentant des États-Unis a déclaré que son pays était disposé à user de toute la gamme de ses moyens militaires et autres pour se défendre et défendre ses alliés. Le Représentant de la République de Corée a demandé instamment à la République populaire démocratique de Corée de comprendre que la poursuite de ses programmes nucléaires et de missiles et ses actes de provocation incessante aggraveraient son isolement diplomatique et accentueraient ses difficultés économiques.

Menaces contre la paix et la sécurité internationales résultant d'actes de terrorisme

Le 20 juillet, le Conseil de sécurité a adopté à l'unanimité la résolution 2368 (2017), par laquelle il a renouveler sa détermination à s'adapter à l'évolution des menaces terroristes, notamment l'utilisation de l'Internet pour propager, inciter et organiser des activités terroristes, le financement du terrorisme et le retour ou la réinstallation des combattants terroristes étrangers. La résolution visait à encourager les gouvernements à mettre à jour leurs méthodes et à les coordonner dans le cadre d'une approche efficace en vue de renforcer la coopération contre le terrorisme, de tarir les sources de financement des groupes terroristes, d'empêcher leurs déplacements, de leur interdire d'acquérir des armes et de faire en sorte que les sanctions soient pleinement mises en œuvre. Adoptée en vertu du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies, la résolution présentait de manière détaillée les types de sanctions déjà imposées à l'EIL/Daech, à Al-Qaida et aux personnes et groupes qui leur sont associés.

Selon les dispositions de la résolution 2368 (2017), le Conseil a chargé le Comité de maintenir activement à l'examen ses directives pour l'inscription de personnes et entités sur la Liste relative aux sanctions, la radiation de celles-ci ou l'octroi de dérogations. Il a prorogé les mandats du Bureau du Médiateur, créé par sa résolution 1904 (2009), et de l'Équipe d'appui analytique et de surveillance des sanctions basée à New York, créée par sa résolution 1526 (2004), pour une période de 24 mois au-delà de décembre 2019, leur date d'expiration. Les mandats de l'Équipe de surveillance et du Bureau du Médiateur sont énoncés dans les annexes I et II de la résolution, tandis que l'annexe III contient huit nouveaux noms ajoutés à la Liste relative aux sanctions.

Le 7 juillet, le Conseil a publié une déclaration à la presse sur l'attentat terroriste commis à Rafah (Égypte). Il a condamné dans les termes les plus énergiques cet attentat terroriste odieux et lâche perpétré le 7 juillet contre un poste de contrôle à Rafah (Égypte), qui a fait au moins 26 morts et blessés parmi les officiers et soldats des forces armées égyptiennes. Les membres du Conseil ont réaffirmé la nécessité pour tous les États de combattre par tous les moyens, conformément aux obligations que leur impose la Charte et aux autres obligations que leur impose le droit international, notamment le droit international des droits de l'homme, le droit international des réfugiés et le droit international humanitaire, les menaces que les actes de terrorisme font peser sur la paix et la sécurité internationales.

Le 24 juillet, le Conseil a publié une déclaration à la presse dans laquelle il a condamné l'attentat terroriste commis à Lahore (Pakistan). Il a souligné la nécessité de traduire en justice les auteurs, organisateurs, commanditaires et instigateurs de cet acte de terrorisme inqualifiable et exhorté tous les États à combattre, conformément aux obligations que leur impose la Charte et aux autres obligations que leur impose le droit international, les menaces contre la paix et la sécurité internationales résultant d'actes de terrorisme.

Le Conseil a condamné les attentats terroristes commis à Kaboul dans deux déclarations à la presse publiées les 24 et 31 juillet. Dans ces déclarations, le Conseil a noté les efforts que déployait le Gouvernement afghan pour enquêter pleinement sur ces attentats et demandé instamment à tous les États de coopérer activement avec les gouvernements et les autorités concernés conformément aux obligations que leur impose le droit international et aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité.
